

COMMUNIQUÉ

Suite au rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE), paru en octobre 2021, les congrégations religieuses ont mis en place la Commission de Reconnaissance et Réparation (CRR) dont la mission est d'accompagner toute personne victime de violences sexuelles commises par un religieux ou une religieuse.

Dans ce cadre, la Province franciscaine de France-Belgique a eu connaissance d'actes graves à caractère sexuel commis, entre les années 1960 et 2000, par des frères à l'encontre de mineurs ou de personnes vulnérables qui ont fréquenté nos communautés : à Lyon, Avignon, Fontenay-sous-Bois et Bernay ou des lieux d'apostolat comme Saint-Cyprien (24) et Tournemire (15), Le Havre (76).

Dans un souci de justice à l'égard des victimes, de protection des personnes qui fréquentent nos lieux d'accueil et de vérité à l'égard de tous, la Province invite toute personne ayant eu connaissance ou ayant été victime de faits condamnables de nature sexuelle commis par un frère franciscain et qui n'aurait pas encore eu la possibilité de se faire connaître,

- à porter plainte auprès des services de police et de gendarmerie ou directement auprès du Procureur de la République,
- ou à prendre contact avec :
 - o soit notre cellule d'écoute : 06 67 97 33 47 ; ecoutevictimes@franciscains.fr
 - o soit la CRR, 226 rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris 8^e ; accueil@crr.contact ; 09 73 88 25 71 ; www.reconnaissancereparation.org

Les membres de la Commission se tiennent à la disposition de tous ceux et celles qui souhaiteraient les rencontrer.

Ce communiqué s'inscrit dans la volonté de la Province de permettre à toute personne d'être entendue et d'entreprendre une démarche de reconnaissance et de réparation.

Co-signé par Antoine Garapon
Président de la C.R.R.



Frère Michel Laloux
Ministre provincial

